

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 545 du 9 avril 1946

n° 545

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à Tadjoura a été accordé, à compter du 10 avril 1946, au milicien de 2e classe Ahkadi Ahmed, n° mle 1300, de la milice indigène. Durant son congé, le milicien Ahkadi Ahmed percevra sa solde entière dégagee de tous accessoires.